



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22004

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2023, le règlement suivant :

RCA23 22004 : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin d'établir de nouvelles normes d'occupation et d'aménagement de terrasses et autres correctifs

Ce règlement entre en vigueur le 12 avril 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 12 avril 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire